



Vise de procedure pour le renouvellement du bail commercial

Par **De gouveia**, le **03/04/2011** à **16:07**

Bonjour a tous.

j ai repris un salon de coiffure le 01/10/2004 avec un bail allant jusqu'au 31 mars 2006. Le 29/06/2006 j'ai signe un autre bail courant jusqu'au 31 mars 2015 malheureusement je ne me suis pas rendu compte de l'augmentation du loyer car je pensée signer le projet de bail présenter avant la signature du 29/06/2006.

J'ai depuis envoyer plusieurs courriers en RAR mais toujours pas de réponse de l'agence et du propriétaire pour l'explication de cette augmentation.

Quelle recourt je peux avoir étant donner que la procédure de renouvellement n'a pas été respectée.

Merci d'avance !

Le 1° était un bail précaire , donc totalement indépendant du 2° . Il n ' y a pas de renouvellement